

COMMUNIQUÉ

La FÉDÉ se réjouit d'un retour à la normale de la situation autour du projet de texte relatif au RUAMM.

Elle acte que l'Interpatronale accepte enfin de participer de façon constructive aux commissions de travail, comme proposées depuis plusieurs mois par les porteurs du projet et les syndicats de salariés. Il paraît nécessaire, à la vue des derniers événements, que certains points du projet soient expliqués de nouveau ou éventuellement amendés.

La FÉDÉ demande néanmoins que le texte soit maintenu pour un vote au Congrès pour la partie concernant l'assiette de cotisation à un taux unique pour les salariés afin d'apporter des recettes supplémentaires au RUAMM et de restituer du pouvoir d'achat à une partie de la population de salariés du pays.

En effet, après unanimité sur ce point, il serait préjudiciable au RUAMM et aux calédoniens de s'en passer.

La FÉDÉ se satisfait également d'une volonté partagée de faire un point sur les dispositions d'exonération, soit environ 6 milliards par an compensés par la fiscalité, et d'encadrer administrativement lesdits dispositifs avant le 31 décembre 2023.

La FÉDÉ rappelle que les chambres consulaires sont des établissements publics et qu'à ce titre, elles ne devront être qu'en appui technique des discussions. Il est déplorable qu'aucune institution publique ne réagisse sur ce dépassement de compétence des chambres consulaires.

Le secrétaire Général de la Fédé



Steeves TERIITEHAU

